

Ecole **M**usique et **D**anse

Dessine moi Vélizy-Villacoublay
ta musique ou ta danse

Concours de DESSIN



Renseignements : Ecole de Musique et de Danse, 29, Rue Paulhan 78140 Vélizy-Villacoublay - 09 72 56 95 06

CONCOURS DE DESSIN

« DESSINE-MOI TA MUSIQUE OU TA DANSE »

Pour célébrer les 40 ans de l'école de musique et de danse de Vélizy-Villacoublay, nous organisons un concours gratuit et ouvert aux adhérents de 6 à 16 ans sous la responsabilité du représentant légal.

Ce concours est l'occasion de laisser libre court à votre imagination en créant un dessin illustrant votre univers de la « musique et de la danse ».

Les gagnants se verront décerner un prix et leurs dessins seront imprimés sur des supports de communication qui seront vendus au bénéfice de l'école de musique et de danse.

Règlement du concours :

1 - Les instructions

Ce dessin devra impérativement être sur du papier blanc au format A4 sans collage ni découpage.

Utilisez uniquement des crayons de couleur non gras, des feutres, de la peinture à l'eau, de l'encre.

2 - Modalités et date de réception

- Au dos du dessin veuillez spécifier de manière bien lisible :

Les nom, prénom, âge de l'enfant ou de l'adolescent

Les nom, prénom, adresse postale et courriel, numéro de téléphone du représentant légal de l'enfant

A noter que les dessins seront anonymés (numéro) avant leur remise au jury.

- Règlement du concours signé recto/verso par le représentant légal

Mettre ces deux documents dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant en précisant « concours de dessin » et la déposer au secrétariat de l'école de musique et de danse au plus tard le 15 juin 2018.

3 - Jury

Le jury sera composé des membres du conseil d'administration

4 – Résultats et prix

Les résultats seront annoncés lors du concert de clôture « ALL'FINE » du 30 juin 2018.

Les gagnants se verront décerner leur prix et leurs dessins seront imprimés sur des supports de communication. Ils vous seront présentés et mis à la vente lors de la Fête des Associations qui aura lieu le 8 et 9 septembre 2018

5- Prix

Un prix sera décerné au meilleur dessin des tranches d'âges suivantes : 6-11 ans et 12-16 ans.

Prix : Places pour un spectacle de son choix, à L'Onde de Vélizy Villacoublay, pour le gagnant et sa famille, dans la limite de 2 adultes et 3 enfants de la même famille et des places disponibles. La durée de validité de ce prix est la saison 2018-2019 uniquement.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

6 - Les droits d'auteur

En participant au concours, vous cédez les droits d'auteur liés à l'illustration que vous nous ferez parvenir, conformément à l'article 3 des conditions générales.

J'autorise mon enfant : (Nom)

(Prénom)

à participer au concours de dessin « DESSINE-MOI TA MUSIQUE OU TA DANSE » et j'accepte pleinement le règlement du concours ainsi que les conditions générales dont je certifie avoir pris connaissance.

Représentant légal :

Date

Nom :

Prénom :

Signature : (Précédée de « Bon pour accord »)

Conditions générales :

Article 1 : Exposition des dessins des participants

Tous les dessins réalisés seront exposés dans les locaux de l'école de musique et de danse courant du mois de juin.

Article 2 : Acceptation

Le représentant légal de l'enfant devra fournir son nom et prénom ainsi que son engagement sur l'honneur qu'il représente bien légalement l'enfant.

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans restriction ni réserves, du règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par les organisateurs dans le respect des lois.

Article 3 : Cession des droits

Le représentant légal de l'enfant, participant au concours, cède à l'Ecole de Musique et de Danse de Vélizy-Villacoublay, à titre exclusif et pour le monde entier, l'ensemble des droits d'auteur sur l'œuvre réalisée : le droit de reproduction, de duplication, de représentation et d'adaptation ou modification du dessin, et les droits d'utilisation dérivée, en tout ou en partie. En conséquence, il l'autorise à utiliser et exploiter son dessin pour toute reproduction sur tout type de supports de communication (et notamment goodies, y compris exposition et publication) et toute publication sur les supports de communication présents et avenir (Internet, édition, prospectus, tracts, communiqué de presse...) sans contrepartie de quelque nature que ce soit. Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion.

La cession est accordée pour toute la durée de validité des droits de propriété intellectuelle.

Article 4 : Responsabilité

L'école de musique et de Danse de Vélizy-Villacoublay ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 5 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à l'École de musique et de Danse de Vélizy-Villacoublay pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition des informations les concernant dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » en écrivant à l'adresse suivante : Ecole de musique et de Danse de Vélizy 29 rue Paulhan 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Article 6 : Règlement et Loi applicable

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de l'école de musique et de Danse de Vélizy-Villacoublay pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

La loi applicable au présent concours est la loi française.

Représentant légal :

Date :

Nom :

Prénom :

Signature : (Précédée de « Bon pour accord »)